

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE - PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ
DALKIA MONTARGIS GATINAIS - DIRECTEUR DALKIA MONTARGIS GATINAIS
RECREA BRIARE - DIRECTEUR RECREA BRIARE
RECREA BRIARE - DIRECTRICE RECREA BRIARE

Dossier suivi par : Laëtitia PAJADON

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : ars-cvl-dd45-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE BRIARE**

Date du prélèvement : **21/04/2026**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00169943 00169944 00169945

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Heure du prélèvement				11h52	11h35	12h14
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,3	7,3	7,2
Chlore total	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,90	2,10	2,30
Chlore combiné	mg(Cl ₂)/L	0,6	-	0,50	0,50	0,50
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10	<10	<10
Fréquentation instantanée		-	-	2	1	1
Température de l'eau	°C	-	-	28,9	29,0	29,1
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0
Chlore libre actif	mg(Cl ₂)/L	[0,4 ; 1,4]	-	0,80	0,90	1,20
Chlore libre	mg(Cl ₂)/L	-	-	1,40	1,60	1,80

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	1	2	<1
Pseudomonas aeruginosa par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	90,00	90,00	90,00
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	3,5	3,4	3,4
Bromoforme	µg/L	-	-			<0,50
Chloroforme	µg/L	-	-			21,00
Chlorodibromométhane	µg/L	-	-			<0,50
Dichloromonobromométhane	µg/L	-	-			1,00
Trihalométhanes (4 substances)	µg/L	-	100 *			22,00

* Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les baignades à remous

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent

CONCLUSION SANITAIRE :

Signé à Orléans le 15 mai 2026

L'eau des trois bassins est conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Pour la directrice générale,
Pour la directrice départementale du Loiret
La responsable du département santé
environnementale et déterminants de santé



Anne Pham-Ba

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent